



Mission Relations

SERVICE PUBLIC DES RELATIONS AUX MILIEUX

DEVENIR COMMISSAIRES-INTERPRÈTES DE LA NATURE

- DOSSIER DE PRÉSENTATION -

« Nous avons souhaité que les commissaires-interprètes de la nature (CIN) soient des citoyen·nes humain·es volontaires pour assurer, dans le cadre des négociations propres à certains projets d’aménagement, de planification ou de médiation écologique, une traduction, en langage humain, de perspectives et d’intérêts situés de la nature »

Gautier Damahu, Président de La Mission Relations

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Les commissaires-interprètes de la nature (CIN)

Le ou la CIN est une personne humaine de plus de 4 ans, assermentée et chargée d’une mission d’intérêt terrestre : la traduction, en langage humain, des perspectives et intérêts de la nature.

DÉSIGNATION ET RÔLE DES CIN

Le ou la CIN est un·e **collaborateur·trice occasionnel·le de La Mission Relations**, le service public des relations aux milieux, non salariée, **indépendant·e et désintéressé·e** des négociations dans lesquelles il ou elle intervient.

Choisi·e et désigné·e au cas-par-cas (pour chaque situation) par le comité d’orientation (CODOR) de La Mission Relations, le ou la commissaire-interprète est formé·e par les équipes de La Mission Relations. **Il ou elle prête serment**, est évalué·e par le CODOR et peut-être radié·e par décision motivée en cas de manquement à ses obligations morales et légales.

Son rôle consiste à **présenter, à partir de cas situés, d’une enquête sensible auprès des milieux concernés et de son intime affection, des « paroles de la nature »** définies comme : « ce que pourrait dire la nature à partir de son point de vue et pour la défense de ses intérêts propres ». Les « paroles de la nature » se prononcent toujours en collectif composé par, au-moins, trois CIN.

Les CIN composent un corps indépendant qui peut se réunir régulièrement pour se former aux approches sensibles de la nature, aux traductions formelles d’intérêts autres qu’humains, etc.



Réserve naturelle régionale du Scamandre (2025)

En 2025, les premiers CIN enquêtent auprès des milieux camarguais pour porter leur parole au « Procès du Sel », un espace de négociation sur l’avenir du delta du Rhône



EN PRATIQUE

Processus de sélection des commissaires-interprètes de la nature (CIN)

Pour devenir commissaire-interprète de la nature, le ou la volontaire doit présenter sa candidature. Auditionné·e, sélectionné·e et formé·e, il ou elle prononcera le serment promissoire qui fera de lui un CIN de plein droit.

CANDIDATURE

Pour être désigné·e commissaire-interprète de la nature, **le ou la postulant·e doit faire acte de candidature** auprès de la Mission Relations **en remplissant un formulaire dédié**.

Dans celui-ci, il ou elle présente **ses motivations et ses expériences** lui permettant, selon lui ou elle, de devenir commissaire-interprète de la nature. Le lieu d'habitation principal, le parcours, les connaissances estimées du ou de la postulant·e ne sont pas des critères de sélection mais des informations permettant au CODOR d'équilibrer le corps des CIN en géographie, âge, genre, monde épistémologique, etc.

Le CODOR sélectionne les postulant·es en fonction de cet équilibre et de leur motivation.

AUDITION ET AVIS TECHNIQUE

Les postulant·es sélectionné·es sur formulaire de candidature sont ensuite **auditionné·es par un comité restreint d'experts** (membre de La Mission Relations et de son CODOR). Cette audition peut prendre plusieurs formes selon le profil du ou de la postulant·e mais elle comprend souvent un exercice corporel d'interrogation des perspectives d'une entité naturelle et un partage conséquent.

Le comité émet un avis technique sur chaque candidature. Si il est négatif, le comité expose ses raisons, s'il est positif, le comité propose :

- **Une durée et un programme de formation** adaptés au profil du ou de la postulant·e (entre 2 et 10 jours).
- **Une description de ses qualités spécifiques de traduction** des intérêts de la nature présentes et potentielles.

SÉLECTION, FORMATION ET ASSERMENTATION

Le **CODOR valide ou invalide les candidatures** en fonction de cet avis technique. **Le ou la postulant·e devient alors « apprenti·e interprète » et entre en formation.** Dès lors, ses frais de déplacement sont pris en charge par La Mission Relations. Il ne dispose néanmoins d'aucune rémunération ni indemnité particulière.

A l'issue du processus de formation, l'apprenti·e prête serment devant ses pairs. Après avoir mené un temps d'approche sensible, il ou elle présente une parole de la nature et prononce, à voix haute, le serment promissoire des CIN.

Il ou elle devient alors commissaire-interprète de la nature et intègre le corps des Commissaire-Interprètes. **Il reçoit son insigne et peut alors exercer sur sollicitation située.**

À CONSULTER

- _ Formulaire de candidature
- _ Serment des CIN
- _ Parcours de formation

Modalités d'intervention du commissaire-interprète de la nature (CIN)

Saisie et convoqué·e dans le cadre d'un projet particulier, le ou la commissaire-interprète de la nature est missionné·e pour enquêter sur le terrain et proposer, avec ses collègues, des paroles de la nature.

SAISINE

Les commissaire-interprètes sont appel·es à **exprimer une « parole de la nature » par une maîtrise d'ouvrage locale (MOA)**. Cette dernière peut être une collectivité, une association, un collectif informel, une entreprise.

C'est une organisation collective qui porte un projet de transformation de l'espace, immédiat dans le cadre d'une opération d'aménagement, ou plus lointain comme dans le cas d'une étude de planification. Ce projet nécessite (parce que la loi l'oblige ou parce que la MOA le souhaite) l'expression et la prise en compte de paroles de la nature. **La MOA peut préciser la question qu'elle souhaite poser à la nature**, plus ou moins large.

La Mission Relations, organisme de tutelle du Corps des Commissaires Interprètes de la Nature reçoit la demande et sélectionne entre 3 et 9 CIN, complémentaires et **sans conflit d'intérêt manifeste avec le cas en question**. La MOA prend en charge le défraiement des CIN.

CADRAGE EXPLORATOIRE

Les CIN sont reçu·es sur place par la MOA pour une présentation du cas d'étude et une exploration initiale de l'entité naturelle concernée par le projet ou l'étude (visite



Cadrage et exploration - Enquête en Camargue (2025)

Auprès de ceux et celles qui vivent et étudient la nature, les CIN mènent l'enquête et complètent leur connaissance sensible

de terrain). **Les attentes de la MOA (questions éventuelles pour l'entité naturelle) sont consignées** dans un compte-rendu d'exploration qui propose une méthode d'enquête sensible pour aboutir à des « paroles de la nature ». Les CIN y proposent, en concertation avec les équipes de La Mission Relations, une durée d'enquête (entre 2 et 16 jours).

ENQUÊTE SENSIBLE

Les CIN déploient en toute indépendance **une enquête sensible sur le territoire concerné**. Ils et elles interrogent les perspectives de la nature via des rencontres avec certain·es humain·es concerné·es (scientifiques, poètes, technicien·nes, sorcier·ères, etc.) et des exercices d'approche sensible du milieu (exercices de leur choix).

PAROLES DE LA NATURE

Ils et elles rédigent, chacun·e indépendamment, une « parole de la nature ». Les paroles de la nature commencent par une description, à la première personne du singulier, de l'entité naturelle concernée, avant une litanie de points de vue à partir de ce « je » conservé, sur le projet ou l'étude en question.

Les paroles de la nature sont remises à la MAO. Elles peuvent être livrées simplement à l'écrit ou prononcées publiquement. Libres de droits, signées du corps des CIN dans son ensemble, **elles peuvent être mobilisées ou mises en scène pour faire valoir ce que de droit** : au tribunal administratif, dans divers conseils ou comités locaux, lors de temps publics, en enquête publique, etc.



Cadrage et exploration - Enquête en Camargue (2025)

Lors du Procès du sel, le 28 novembre 2025, les CIN prononcent et manifestent des paroles de la nature

À CONSULTER

- _ Présentation de la première cohorte des CIN
- _ Retour sur l'enquête sensible en Camargue



Missjon Relat!ons

SERVICE PUBLIC DES RELATIONS AUX MILIEUX

Site web

www.lamissionrelations.fr

Agence Bipolar

contact@bipolar-production.com

Pascal Ferren

p.ferren@camillealfada.com